

**COMMUNE DE  
SAINT-GENEST-MALIFAUZ**

Code Postal : 42660  
Téléphone : 04 77 51 20 01

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL  
SEANCE DU 31 MAI 2024**

Délibération n° 2024-03-38

Date de la convocation : 25 mai 2024

Nombre de conseillers en exercice : 21  
Nombre de conseillers présents : 16  
Nombre de procurations : 4  
**Votes** : 20

Pour : 20 Contre : 0 Abstention : 0

**Le trente et un mai deux-mil-vingt-quatre à vingt heures**, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-GENEST-MALIFAUZ, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Vincent DUCREUX, Maire de la commune.

**Membres présents :**

DUCREUX Vincent, SEUX Christian, ROCHETIN Pascale, TEYSSIER Michel, MANDON Geneviève, CHAVANA Jean Luc, MERLE Evelyne, THOUMY Denis, LESCANNE Etienne, SANTIAGO François, BASTY Jean Pierre, LARGERON Olivier, LAROIX Laurence, CROZET Hélène, EBOLI Laure, RAYMOND Jonathan.

**Procurations :**

DUCHAMP Françoise procuration à MERLE Evelyne  
FAURE Pascal procuration à LESCANNE Etienne  
ORIOU Jessica procuration à CROZET Hélène  
BESSON Hélène procuration à SANTIAGO François

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214202244-20240531-2024-03-38-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 04/06/2024

**Absents excusés :**

MASSARDIER Alexandre

**Secrétaire :**

RAYMOND Jonathan

**OBJET : CANDIDATURE A L'APPEL A PROJET D'INVESTISSEMENT  
« OPTIMISATION ECLAIRAGE PUBLIC » 2024 AUPRES DU PARC DU PILAT**

Monsieur le Maire expose que Le Parc Naturel Régional du Pilat relance un appel à projet « Eclairage raisonné pour un Parc étoilé » afin d'accompagner les efforts du territoire vers la sobriété lumineuse et la constitution d'une trame noire en continuité avec plusieurs Parcs du Massif Central. Grâce à l'engagement de nombreuses communes dans cette dynamique, début 2024, le Parc du Pilat atteint un taux d'extinction nocturne de plus de 88%.

Certains parcs d'éclairage publics étant vieillissants et énergivores, ils gagneraient à être rénovés en intégrant une réflexion sur l'impact des lampadaires sur des sites naturels et la biodiversité nocturne. Aussi, en lien avec la Région Auvergne-Rhône-Alpes, les Syndicats d'Énergie de la Loire et du Rhône, le Parc Naturel Régional du Pilat lance à l'attention des Communes du Parc, un nouvel appel à projets d'investissement pour l'optimisation de leur éclairage public et ainsi viser la labellisation du territoire "Villes et Villages étoilés".

Sous réserve de la validation par le Bureau du Parc, puis par la Commission permanente de la Région, la Commune pourra être soutenue pour ses investissements par la Région dans le cadre de ses accords avec le Syndicat mixte du Parc du Pilat. Le taux maximum d'aide sera de 50 % du reste à charge des communes avec un plafond d'aides de 15 000 € par commune comprenant l'accompagnement biodiversité et la modernisation de l'éclairage public avec des modalités d'extinction nocturne. Pour les communes ayant délégué la compétence « éclairage public » à un Syndicat d'énergie, l'aide sera calculée sur le reste à charge facturé à la commune par le Syndicat d'énergie.

Il est ainsi proposé de candidater à cet appel à projet et de soumettre le dossier de rénovation de l'éclairage public de la rue du Velay qui consiste à remplacer 23 points lumineux et dont le montant à la charge de la commune serait de 18 168,00 € HT.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- APPROUVE le projet de rénovation de l'éclairage public de la rue du Velay pour un montant estimatif de 18 168,00 € HT à la charge de la commune ;
- AUTORISE le maire à candidater à l'appel à projet d'investissement « optimisation éclairage public » 2024 et à solliciter la subvention auprès du Parc Naturel Régional du Pilat.

ONT SIGNE AU REGISTRE LE MAIRE ET LE SECRETAIRE DE SEANCE.

COPIE CERTIFIE CONFORME.  
A SAINT-GENEST-MALIFAUX, le 31 mai 2024.

Le Maire  
Vincent DUCREUX